

## RÈGLEMENT

*Appel à projets régional ouvert du 12 octobre au 5 novembre 2017*

### 1. INTRODUCTION

Ce document fournit les informations nécessaires au dépôt d'un dossier dans le cadre d'un accompagnement des institutions dans la **mise en place de dispositifs liés à l'employabilité à travers un dialogue université-entreprise**. Il s'agit d'accompagner les établissements dans la mise en place et le fonctionnement d'organes consultatifs<sup>1</sup> réguliers en relation avec leur environnement socio-économique.

Le présent appel à projets s'adresse aux établissements d'enseignement supérieur de l'Agence universitaire de la Francophonie, à jour de leur cotisation et situés dans la région Asie-Pacifique.

### 2. CADRE GÉNÉRAL DE L' APPEL À PROJETS

Cet appel à projets s'inscrit dans différents axes de [la stratégie 2017-2021](#) de l'AUF :

- l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur pour la formation, la recherche et la gouvernance des universités ;
- l'amélioration de l'employabilité et de l'insertion professionnelle des diplômés issus de nos établissements membres ;
- le positionnement des universités francophones comme moteurs du développement global des sociétés.

Le comité régional d'orientation stratégique (CROS) a formulé certaines recommandations lors de sa réunion (26 juillet 2017, Rangsit -Thaïlande) en vue de contextualiser certaines dispositions de la Stratégie 2017-2021 de l'AUF :

- intégrer les défis liés à l'insertion professionnelle et ceux liés à l'employabilité dans la définition et la mise en place d'une démarche-qualité appliquée à une offre de formation professionnalisante.
- développer l'offre de module d'insertion professionnelle en présentiel et hybride comme service au sein des campus, et plus généralement mettre en place des activités centrées sur la culture de l'entrepreneuriat.
- valoriser les offres de formation professionnalisante qui ont déjà structuré et développé des relations avec les acteurs socio-économiques.

<sup>1</sup> Une instance, quel que soit son statut, mise en place par l'institution, qui se réunit au moins une fois par an, ouverte à des parties prenantes extérieures au monde académique, et qui émet des propositions.

### 3. CONTEXTE ET PRIORITÉS DE L'APPEL À PROJETS

L'appel à projets a pour objectif principal de permettre aux établissements d'enseignement supérieur de développer des liens opérationnels et durables avec des partenaires socio-économiques (entreprises privée ou publique, partenaires techniques et financiers du pays, ONG, organisations professionnelles) pour renforcer l'insertion professionnelle des diplômés.

À travers la mise en place d'un organe consultatif régulier avec un environnement socio-économique à contextualiser, le dialogue université-entreprise doit être renforcé pour faciliter l'insertion professionnelle et l'employabilité des étudiants sortants des universités membres.

L'accompagnement des projets par l'AUF concerne principalement les activités suivantes :

- dialogue université-entreprise : identification d'une stratégie partenariale avec des acteurs socio-économiques pour le renforcement de l'insertion professionnelle des diplômés, détermination d'une répartition adéquate, au sein de son offre de formation professionnalisante, entre enseignements théoriques et pratiques, et stages professionnels ;
- formation portant sur des compétences transversales ou professionnelles : mise en place, dans le cadre de ces partenariats avec les acteurs socio-professionnels, de dispositifs d'accompagnement des étudiants et des diplômés à travers des formations spécifiques de courte durée certifiées (travail sur l'esprit d'équipe, capacité de convaincre, etc.) ou des formations professionnelles ;
- implication des alumni dans l'offre des formations professionnalisantes : création d'une base de données, échanges entre élites et étudiants pour le partage d'expérience, identification des lieux de stage, etc. ;
- création d'opportunités dans la recherche d'emploi : création de plateformes technologiques université-entreprise, participation aux forums de l'emploi, etc. ;

### 4. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les dossiers seront examinés par la Commission régionale des experts (CRE) de la Direction Asie-Pacifique lors de sa réunion de fin novembre 2017.

Pour être éligibles, les projets devront être :

- multi-partenariaux avec implication d'au moins un acteur économique ;
- cofinancés ;
- centrés sur un contexte académique et socio-économique bien défini ;
- dotés d'un système de pilotage stratégique avec objectifs ciblés et résultats mesurables ;
- accompagnés sur une période déterminée.

**Important** : Les projets peuvent être acceptés sous réserve de modifications recommandées par la CRE. Ces recommandations peuvent aussi bien porter sur des aspects scientifiques que financiers.

## 5. RESPONSABILITÉ, DURÉE, TYPES D'ACTIVITÉS ET DE FINANCEMENTS ÉLIGIBLES.

Responsabilité du projet :

Le porteur de projet – personne qui sera en charge de la mise en œuvre des activités du projet – doit assumer la gestion du projet et envoyer un rapport d'activité et financier à l'AUF à la fin de l'année civile. Il doit être francophone.

La mise en place du projet doit être portée par une équipe qui doit assurer l'organisation des activités, la promotion, la gestion administrative.

### Les membres d'équipe d'organisation

	Titre	Nom, prénom	Fonction dans l'établissement	Fonction(s) attribuée(s) dans le projet
1				
...				

### Durée du projet, financement et types d'activités

La durée du projet est fixée du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Le montant de l'accompagnement financier accordé par l'Agence varie de 5 000 euros à 10 000 euros. Cet accompagnement doit s'inscrire dans le cadre d'un cofinancement d'autres partenaires d'un minimum de 30 % du montant total du budget.

Les dépenses éligibles ont pour objectif de financer des activités indiquées dans la rubrique 3.

## 6. CALENDRIER

- **12 octobre 2017** : lancement de l'appel d'offre ;
- **5 novembre 2017** : clôture de l'appel d'offre ;
- **entre le 15 et 30 novembre 2017** : sélection des dossiers par la CRE ;
- **1<sup>er</sup> décembre 2017** : envoi par courrier électronique des résultats de la sélection des dossiers ;
- **entre le 5 et 10 décembre 2017** : mise en place de la convention avec l'établissement, porteur du projet.

## 7. CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit se composer des éléments suivants :

- la présentation de la stratégie institutionnelle (une page maximum) sur l'insertion professionnelle et l'employabilité des futurs diplômés ;
- le budget prévisionnel avec la programmation d'activités ;

### Le Budget

Désignation de l'activité	Calendrier prévisionnel	Nombre de personnes impliquées	Dépenses en monnaie locale	Recettes en monnaie locale	Dépenses en EUR	Recettes en EUR
		...				
		<b>TOTAL</b>				

- la liste des participants et une lettre d'engagement de chaque participant ou la liste des participants co-signée.

Le dossier complet avec le cachet de l'établissement porteur de projet doit être déposé auprès de la direction régionale de l'AUF en Asie-Pacifique à l'adresse électronique suivante au plus tard le **5 novembre 2017** :

Madame NGUYEN Thuy Huyen  
Responsable de projet  
Direction régionale de l'AUF en Asie-Pacifique  
8, rue Tran Hung Dao, Hanoi, Vietnam  
Tél : (84) 24 3 824 73 82  
Adresse électronique : [nguyen.thuy.huyen@auf.org](mailto:nguyen.thuy.huyen@auf.org)